



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

REUNION DU 23 août 2022
PV N. 2

PRESIDENT : M. SISSAOUI Mounir
PRESENTS : MM LATOUR M – HALLOT JF – OSMAN C
EXCUSES : M TALABOT F – Mme GARESTIER S

Toutes les décisions publiées dans ce procès-verbal tiennent lieu de notifications officielles aux clubs. Elles sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel du District de la Haute-Vienne dans les conditions de délai – 7 jours à partir du lendemain de la notification du présent procès-verbal – et conformément aux dispositions de l'article 30 des RG de la LFNA dans le cadre des articles 188 et 190 des RG de la FFF.

Arrêt d'activité :

La commission prend note de l'arrêt d'activité du club de l'US La Porcherie.

Information :

Comme chaque saison, il est demandé aux clubs de faire part à la commission, des vœux concernant des jumelages et, ou alternance des équipes. Vous pouvez vous assurer que le service administratif du district aidé d'un membre de la commission des compétitions seniors fait le nécessaire, dans la mesure du possible afin de satisfaire un maximum de clubs. Comme vous pouvez vous en douter, il n'est pas possible de répondre favorablement à tous.

Merci pour votre compréhension.

CHALLENGE DU DISTRICT. SAISON 2021 – 2022 :

Pour les clubs inscrits en challenge du district (2021-2022) et n'ayant pu y participer en raison de leurs parcours en coupe de la Haute-Vienne, la commission crédite par conséquent les clubs suivants de la somme de 53,63 € :

- US Veyrac ; AS Nexon ; AC Limoges Kurdes ; FC pays Arédien ; Fc St Priest s/aixe ; AS St Just le Martel



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

DEPARTEMENTAL 3

- Poule : **En raison des travaux des nouveaux vestiaires du club, les rencontres à domicile du club de l'AS Bonnac la côte D3 et D4 se dérouleront sur le stade de la commune de Razès.**

DEPARTEMENTAL 4

- Poule : **En raison des travaux des nouveaux vestiaires du club, les rencontres à domicile du club de l'AS Bonnac la côte D3 et D4 se dérouleront sur le stade de la commune de Razès.**

Coupe de France :

- **1^{er} Tour : 27 et 28/08/22**
- **2^{ème} Tour : 03 et 04/09/22**
- **3^{ème} Tour : 10 et 11/09/22**

Coupe de la Haute-Vienne et Challenge des réserves :

- **1^{er} Tour et (J1) : 10 et 11/09/22**
- **2^{ème} Tour et (J2) : 24 et 25/09/22**
- **3^{ème} Tour et (J3) : 05 et 06/11/22**

-

Tirage au sort 1^{er} tour coupe de la Haute-Vienne : Mardi 30 août 2022.

Pour ce 1^{er} tour, entrent uniquement les clubs non engagés en Coupe de France et ni en Coupe Nouvelle Aquitaine.

Le Président

SISSAOUI Mounir

Le Secrétaire de séance,

LATOURE Marc